

C'est ce qu'a précisé Aïcha Lekhmas, présidente de l'Union de l'action féminine, au cours de son allocution d'ouverture d'une journée organisée pour la présentation du rapport annuel de l'UAF, vendredi dernier, au siège de la Chambre d'industrie, de commerce et de services de Casablanca.

Aïcha Lekhmas, membre du Bureau politique de l'USFP, a ajouté à ce propos : « Nous avons travaillé plus de 3 ans sur ce programme et on avait un grand espoir de convaincre, dans le cadre de notre plaidoirie qui n'a pas cessé ces dernières années, les collectivités locales et le conseil de la ville de Casablanca à ouvrir des centres pour le soutien des femmes victimes de violence et celles en situation difficile. Et aussi l'ouverture des centres d'hébergement des femmes expulsées du domicile conjugal».

Tout cela «pour soutenir les femmes qui se trouvent dans des situations difficiles suite à des violences corporelles, psychologiques ou sexuelles jusqu'à ce qu'elles obtiennent leurs droits. Mais malheureusement rien n'a été fait de tout cela», a-t-elle poursuivi.

La députée a exprimé son espoir de voir les électeurs casablancais voter pour des conseillers communaux qui se préoccupent de la vie des habitants de cette ville en général, des couches les plus vulnérables et particulièrement les femmes démunies et en difficulté ».

Elle a aussi mis en relief la responsabilité des collectivités locales dans l'état actuel de la situation, en rappelant que ce sont elles qui doivent faire ce travail de proximité et coordonner leurs efforts à ce niveau.

« Ce sont eux qui peuvent offrir ce soutien, ce sont eux qui disposent de moyens financiers et humains nécessaires ».

La présidente de l'UAF a appelé à «l'application de la loi, afin de pouvoir redynamiser la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Peut-être que l'affaire Amina Filali a réveillé les consciences contre ce genre d'atrocités que subissent les femmes.

Après l'allocution d'ouverture, Zahra El Ourdi, rapporteur dudit programme, est intervenue pour présenter les résultats du rapport annuel qui concerne la période s'étalant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, précisant que le centre d'écoute et de soutien de l'UAF a accueilli plus de 530 cas de femmes victimes de violence. 78,02% d'entre elles sont des citadines, et le reste (21,97%) est issu du monde rural. Le tiers de ces femmes est constitué d'analphabètes (34,13%), 27% ont un niveau d'études primaires, 33,56% secondaires, et 8,66% sont des universitaires. Ce qui veut dire que l'analphabétisme est l'une des principales causes de ce phénomène.

La majorité d'entre elles sont des femmes au foyer (59,26%), le reste est réparti entre des bonnes (6,73%), des fonctionnaires (6,26%), des professions libérales (8,31%) et 10,81% sont des chômeuses.

Concernant ceux qui exercent la violence, presque le quart d'entre eux (24,17%) sont des analphabètes, plus du quart ont un niveau d'études primaires (26,75%), un tiers a suivi des études secondaires (collège et lycée) (32,78%) et les universitaires représentent 5,27.

Toujours selon les rédacteurs du rapport, 40,39% des violences sont corporelles ; 19,02% psychologiques, 5,04% sexuelles, 22,86% juridiques et 31,41% sont à caractère économique.

Dans la majeure partie des cas (97,26%), la violence est exercée par le mari et rarement, par une tierce personne (2,73%). Le domicile conjugal reste le lieu de cette violence (97,56% des cas traités). Pour le reste, la violence exercée contre les femmes a pour cadre les lieux de travail.

A l'issue de son exposé, Mme El Ourdi a plaidé pour « l'adoption d'une loi spéciale contre la violence parallèlement à l'effort qu'il faut entreprendre au niveau des écoles et des médias».

Rappelons que tous les membres de la commission régionale pour le soutien des femmes victimes de violences notamment des représentants de la police judiciaire à Casablanca, des représentants des associations féminines et des associations de la société civile, ont pris part à cette journée, et ont participé activement au débat tenu après la présentation du compte rendu annuel.

L'expérience française dans le domaine de la lutte contre les violences subies par les femmes a été exposée par Houda Bouadar, Marocaine résidant à l'étranger, militante et activiste associative, qui est venue apporter l'expérience de son pays d'accueil. Elle a souligné que «la balle est dans le camp du législateur ; mais malgré la loi, il y a toujours un décalage entre la législation et la réalité ».

Par Mohammed Taleb